

CEMÉA

RELANFORMATION
PAYS DE LA LOIRE



LIVRET
BPJEPS
APT
72

FORMATION
ANIMATION
2024-2026

EDUCATEUR SPORTIF
ACTIVITÉS PHYSIQUES
POUR TOUS



CEMÉA PAYS DE LA LOIRE : NANTES | ST-NAZAIRE | LE MANS | ANGERS

TÉL. 02 51 86 02 61 | 102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes | accueil@cemea-pdll.org | www.cemea-pdll.org





L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ?	3
LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA	4

LE BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4	6
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	7
3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION	8
4. RÉSEAU ET PARTENAIRES	8
5. PRINCIPES ET MÉTHODES	9
6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT	10

VOTRE FORMATION BPJEPS APT

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE LA FORMATION	12
2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION	12
3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	13

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LA SÉLECTION	13
2. LE POSITIONNEMENT	14
3. L'ORGANISATION DES SEMAINES DE FORMATION	14
4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION	15
5. QUELQUES DATES À RETENIR	16
6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE	17
7. LE CALENDRIER DE FORMATION	18
8. LA FOAD	20
9. LES CERTIFICATIONS	20



Les Ceméa, qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.

LA
FORMATION
COMME OUTIL
PRIVILÉGIÉ



LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.

Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.



LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.



➤ LE BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

LA FORMATION BPJEPS APT EST CONSTRUITE AUTOUR DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «activités physiques pour tous»
- UC4 : mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Elle s'inscrira dans une logique d'intervention globale d'un-e éducateur-trice sportif-ve. Les différentes phases de la formation nous semblent par ailleurs correspondre totalement à la réalité professionnelle de l'entrée en fonction d'un-e éducateur-ice de niveau IV dans sa structure, ainsi qu'à une progression du niveau de responsabilité et du positionnement éducatif et pédagogique dont il-elle doit faire preuve.

IL S'AGIRA POUR LES ÉDUCATEUR-TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES SÉQUENCES D'ANIMATION SPORTIVES, DES PROJETS SPORTIFS AU NIVEAU INITIATION ET DÉCOUVERTE. L'ANIMATEUR-TRICE SPORTIF-VE SERA AMENÉ À :

- Accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser la découverte et la pratique d'activités physiques ;
- Développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- Assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- Préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement un ensemble de cycles d'animation sportive ;
- Évaluer les actions entreprises ;
- Utiliser les supports actuels de communication ;
- Proposer des projets d'animation sportive s'appuyant sur les différentes familles d'activités sportives (jeux collectifs, entretien corporel et métier de la forme, Activités de Pleine Nature.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun-e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun-e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.



3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

ÉDUCATEUR.ICE SPORTIF.VE : LE CŒUR DU MÉTIER

L'ARRÊTÉ DU 18 JUILLET 2016 PORTANT SUR LA CRÉATION DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » DU BPJEPS DÉCRIT AINSI, POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE MÉTIER D'ÉDUCATEUR.ICE SPORTIF.VE :

L'éducateur.ice sportif.ve exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

→ Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

→ Il/elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

→ Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 37191

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Pour la conduite de la formation, les Ceméa s'appuient sur un réseau tissé au fil des années avec des structures partenaires basées en Sarthe et dans la région.

Ces partenaires sont amenés à intervenir en fonction des compétences et des pratiques abordées.

Ce sont tous des professionnel·les de leur(s) discipline(s).

Les tuteur·trices et structures sont également sollicité·es pour intervenir ou prêter des locaux d'activités physiques.



5. PRINCIPES ET MÉTHODES

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.

Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).

Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.

La communication des travaux menés dans la formation est valorisée et nous consacrons du temps à l'expression écrite et graphique.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

MÉTHODES : Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.

L'apport de documents personnels issus des milieux professionnels, la réalisation préalable d'un travail personnel sur lequel va se fonder une partie des travaux, constituent une forme de l'activité des stagiaires.

La plus large place est faite à la pratique des moyens d'animation des groupes. Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu-e.

La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

Ces moyens sont abordés tout au long de la formation.

Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.



6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS APT est une formation se déroulant en alternance : Tous les Lundis et Mardis de l'année hors périodes de vacances scolaires.

Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

LES TUTEUR-TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur-trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles-eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles-eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.

Dans le domaine de l'association des tuteur-trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.

LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou-tes un-e tuteur-trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1 - ACCUEILLIR

- Le-la tuteur-trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il-elle s'engage à prendre en charge, seul-e ou au sein d'un groupe tutoral, un-e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il-elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2 - FORMER

- Le-la tuteur-trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il-elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il-elle transmet des techniques professionnelles.

3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le-la tuteur-trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le-la tuteur-trice est présent-e et est informé-e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.

- Il-elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le-la tuteur-trice est garant-e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le-la stagiaire, le-la tuteur-trice et le-la formateur-trice responsable du suivi.

4 - EVALUER

- Le-la tuteur-trice participe à certaines certifications, en effet, il-elle évalue les acquis du-de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il-elle participe à l'évaluation de la formation du-de la stagiaire.
- Il-elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il-elle participe au bilan de la formation

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS LOGISTIQUES UTILISÉS PAR LES FORMATEUR-TRICES :

Mise en place d'un-e formateur-trice référent-e pour chacun-e des stagiaires.

Ce-cette formateur-trice sera l'interlocuteur-trice privilégié-e :

- du stagiaire pour une co-évaluation de la formation ;
- du lieu d'alternance ;
- mise en place d'une grille permettant à chacun-e d'évaluer sa formation ;
- Individualisation du programme de formation.



➤ LE BPJEPS APT

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La majeure partie de la formation se déroulent au Centre de Loisirs des Étangs Chauds de la Ville du Mans
Allée Pierre Guedou 72 100 Le Mans

Nous disposons de salles de formation et du matériel informatique peut être mis à disposition des stagiaires. Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer. Un supermarché se trouve à proximité. Nous disposons également d'un espace de rangement du matériel d'activités physiques – VTT, matériel d'escalade, matériel de jeux sportifs, sport d'entretien

Pour la pratique d'activités physiques, le groupe en formation se rendra dans le gymnase des Glonnières (Avenue Gréco 72 100 Le Mans) mais également dans des locaux adaptés à la pratique (Gymnase, dojo, stade...)

Pour les stagiaires hors département ayant besoin d'un hébergement pendant les semaines de formation, vous pouvez prendre contact avec **Le secrétariat des CEMÉA pour un logement au 65 avenue Yzeux 72 000 Le Mans - Tel : 07 67 59 79 63** situé à une minute à pied des CEMÉA

L'accès aux transport en commun est possible avec le bus de ligne 12 arrêt boulevard Mutuel

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Chaque semaine de formation débute avec un « Quoi de neuf ? ». C'est un moment de parole permettant l'accueil dans la formation où chacun-e peut raconter ce qu'il-elle souhaite (présenter un film, un livre, parler de sa structure, d'une activité...).

Un « Conseil » a également lieu chaque mois ; il permet au groupe d'échanger sur la vie quotidienne, de prendre des décisions sur la vie collective, d'échanger avec l'équipe de formation sur la formation.

Les mois de formation se terminent par un bilan individuel et collectif.

Des délégué-es de la formation seront choisi-es par le groupe en début de formation. Leur rôle est d'accompagner les éventuels conflits, de porter la parole des stagiaires dans les réunions du Comité Pédagogique (instance réunissant l'équipe de formation, les délégué-es des stagiaires, les tuteur-trices, la DRJSCS, les prescripteurs).

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS APT des Ceméa est habilitée par la DRJSCS sous le numéro : 22-044-HAB-BP-40018

Cette session de formation est habilitée par la DRJSCS sous le numéro : en cours d'instruction

Contact équipe de formation :

Timothée Thiebot : t.thiebot@cemea-pdll.org

Contact secrétariat : accueil.lemans@cemea-pdll.org

Référent DRAJES : Jacky Cotinat

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LA SÉLECTION

MODALITÉS DE SÉLECTION

Tou-tes les candidat-es devront déposer un dossier de candidature complet pour le 26 Septembre dernier délais..

Les épreuves de sélection se dérouleront le 27 Septembre 2024.

Les candidat-es devront avoir validé les épreuves suivantes :

- Un Test d'Exigence Préalable (TEP) qui consiste en deux épreuves physiques
- Un test d'endurance (Luc Léger) et un parcours de motricité.
Ces deux épreuves sont chronométrées. Le-la candidat-e devra atteindre les paliers et temps demandés pour pouvoir être admissible aux sélections écrite et orale.
- Un écrit sur table (2 heures) permettant de vérifier le niveau d'écrit, la capacité à problématiser
- Un entretien oral (30 minutes) permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, les financements, l'expérience d'animation

Pour les candidat-es ne possédant pas les équivalences, l'entretien oral sera également l'occasion de faire préciser en quoi l'expérience d'animation du-de la candidat-e peut répondre aux exigences minimales d'entrée en formation.



2. LE POSITIONNEMENT

Il aura lieu les 3 et 4 Octobre 2024

Lors de cette phase, les formateur-trices clarifient les termes utilisés dans le référentiel de certification.

Ensuite, les candidat-es remplissent individuellement l'outil de positionnement.

Chaque stagiaire réalise ainsi une auto-évaluation de ses acquis, en indiquant sous forme d'exemples (description de tâches effectuées) comment et sur quoi il-elle fonde son appréciation.

Le document fait l'objet d'un entretien avec le-a formateur-trice. Cette rencontre pourra être collective mais le parcours final est individualisé.

Le-la formateur-trice peut demander le cas échéant une explication ou des précisions sur l'expérience qui motive le positionnement.

Chaque document de positionnement se conclut :

- par un diagnostic (points forts, points faibles pour chaque OI des UC),
- par une éventuelle proposition d'allègement en fonction des compétences acquises.

Ces documents diagnostics sont la base de l'individualisation, ils permettent à l'équipe de faire varier les contenus et les méthodes en fonction des besoins du groupe et des personnes.

Ils permettent également aux stagiaires de projeter leur participation aux différents modules, ainsi que leurs activités à venir dans le cadre de l'alternance.

3. L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE REGROUPEMENT

La formation repose sur deux piliers

LA FORMATION DANS L'ORGANISME DE FORMATION.

Les journées de formation sont organisées différemment en fonction des thèmes.

Cependant elles s'appuient uniquement sur la même UC durant les deux journées de regroupement



Pour la pratique d'activités physiques, nous aborderons 3 familles d'activités à niveau initiation et découverte :

- Les jeux sportifs et d'opposition
- Les pratiques d'entretien corporel
- Les activités de Pleine Nature

Il vous appartient de vous mobiliser pour développer vos propres compétences sur les disciplines de vos choix sur votre temps libre et/ou sur votre structure d'accueil.

Tous les mercredis sont « libérés » ce qui signifie que vous n'êtes pas présents en centre de formation, mais sur vos structures d'accueils.

LA FORMATION SUR VOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

C'est à vous, avec votre tuteur·trice d'organiser votre temps de travail pour que vous soyez le plus souvent possible en face à face pédagogique avec un public en pratique d'activités physiques.

4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée en Unités Capitalisables. Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir.

Durée de 630 heures (560h en centre de formation et 63h en formation à distance) ...
Elle est organisée en 4 UC découpées en 2 jours de formation tous les Lundis et Mardis de l'année sauf périodes de vacances scolaires ...



5. QUELQUES DATES À RETENIR :

RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES :

- Jeudi 23 Mai 2024 à 18h
 - Jeudi 05 Septembre à 18h
- Au 71 Avenue Yzeux 72 000 Le Mans

PÉRIODE D'ENTRETIENS INDIVIDUEL :

- À partir du 18 Mars 2024

FIN DES DÉPÔTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Jusqu'au Jeudi 26 Septembre 2024

PRÉ-REQUIS :

- PSC1 + Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique des Activités Physiques pour Tous

TEP : Gymnase Marcel Cerdan, 9 Avenue de Nettleham 72 230 Mulsanne

- Vendredi 21 Juin 2024 à 9h15
- Vendredi 20 Septembre 2024 à 9h15 et
- Mercredi 2 Octobre 2024 à 9h15

ENTRAÎNEMENTS TEP :

- Lundis 02, 09 et 16 septembre 2024 à 17h15

SÉLECTION :

- Vendredi 27 Septembre 2024 à 8h

POSITIONNEMENT : Participation au positionnement obligatoire

- 03 et 04 Octobre 2024

DATES DE LA FORMATION :

- 04 Novembre 2024 au 3 Février 2026

6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE BPJES APT

	DATES	SEMAINE	Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	UC
	Du 3 au 4 Octobre 2024	Positionnement	0	14	14	
1	Du 4 au 5 Novembre 2024	Jeux Sportifs	0	14	14	UC4
2	Du 14 au 15 Novembre 2024	Environnement Professionnel 1	7	14	21	UC1
3	Du 18 au 19 Novembre 2024	Passage des EPMS	0	14	14	UC4
4	Du 25 au 26 Novembre 2024	Environnement Professionnel 2	0	14	14	UC1
5	Du 2 au 3 Décembre 2024	Construction Cycle – Sports Collectifs 1	7	14	21	UC3
6	Du 9 au 10 Décembre 2024	Environnement Professionnel 3	0	14	14	UC1
7	Du 16 au 17 Décembre 2024	Anatomie – Entretien Corporel	0	14	14	UC3
8	Du 6 au 7 Janvier 2025	Connaissance des Publics 1	7	14	21	UC1
9	Du 13 au 14 Janvier 2025	Posture Professionnelle – APPN	0	14	14	UC3
10	Du 20 au 21 Janvier 2025	Connaissance des Publics 2	0	14	14	UC1
11	Du 27 au 28 Janvier 2025	Construction Cycle – Sports Collectifs 2	0	14	14	UC3
12	Du 3 au 4 Février 2025	Connaissance des Publics 3	0	14	14	UC1
13	Du 24 au 25 Février 2025	Physiologie – Entretien Corporel	0	14	14	UC3
14	Du 3 au 4 Mars 2025	Observation au Projet d'Animation 1	0	14	14	UC1
15	Du 10 au 11 Mars 2025	Posture Professionnelle – Entretien Corporel	0	14	14	UC3
	Du 17 au 21 Mars 2025	CC DACM	0	0	0	CC
16	Du 24 au 25 Mars 2025	Observation au Projet d'Animation 2	7	14	21	UC1
17	Du 31 Mars au 1 ^{er} Avril 2025	Construction Cycle – Sports Collectifs 3	0	14	14	UC3
	Mardi 8 Avril 2025	Dernier Dépôt Dates UC3.1				
18	Du 24 au 25 Avril 2025	Méthodologie de Projet 1	7	14	21	UC2
19	Du 28 au 29 Avril 2025	Anatomie-Physiologie – Entretien Corporel	0	14	14	UC3
	Du 5 Mai au 20 Juin 2025	Certifications et Rattrapages UC3.1				
20	Du 5 au 6 Mai 2025	Méthodologie de Projet 2	0	14	14	UC2
21	Du 12 au 13 Mai 2025	Posture Professionnelle – Sports de Combat	7	14	21	UC3
22	Du 19 au 20 Mai 2025	Méthodologie de Projet 3	0	14	14	UC2
23	Du 26 au 27 Mai 2025	Entretien Corporel	0	14	14	UC4
24	Du 2 au 3 Juin 2025	Formaliser un Projet et Communiquer 1	7	14	21	UC2
25	Du 12 au 13 Juin 2025	APPN	7	14	21	UC4
26	Du 16 au 17 Juin 2025	Formaliser un Projet et Communiquer 2	0	14	14	UC2
27	Du 23 au 27 Juin 2025	Semaine Campée – APPN	7	49	49	UC4
28	Du 1 ^{er} au 2 Septembre 2025	Conduire et Évaluer un Projet 1	0	14	14	UC2
	Dimanche 7 Septembre 2025	Dépôt des Fiches Séance UC4				
	Du 8 au 12 Septembre 2025	CC DACM	0	0	0	CC
29	Du 15 au 16 Septembre 2025	Certifications UC4 Animer ses Pairs	0	14	14	UC4
30	Du 22 au 23 Septembre 2025	Conduire et Évaluer un Projet 2	0	14	14	UC2
31	Du 29 au 30 Septembre 2025	APPN + Rattrapages UC4	0	14	14	UC4
	Lundi 6 Octobre 2025	Dernier Dépôt Dates UC3.1				
32	Du 13 au 14 Octobre 2025	Fin du Projet 1	0	14	14	UC2
	Du 03/11 au 19/12 2025	Certifications et Rattrapages UC3.2				
33	Du 3 au 4 Novembre 2025	Grands Jeux Sports Collectifs	0	14	14	UC4
34	Du 17 au 18 Novembre 2025	Fin du Projet 2	0	14	14	UC2
35	Du 1 ^{er} au 2 Décembre 2025	Entretien Corporel	7	14	21	UC4
36	Du 15 au 16 Décembre 2025	Accompagnement aux Certifications	0	14	14	UC1-2
	Dimanche 4 Janvier 2026	Dépôt des Dossiers UC1 – UC2				
37	Du 5 au 6 Janvier 2026	S'Évaluer et Évaluer la Formation	0	14	14	UC1
38	Du 12 au 13 Janvier 2026	Certifications UC1 – UC2	0	14	14	UC1-2
	Mardi 3 Février 2026	Rattrapages UC1 – UC2				
Dates de Formation : Du 4 Novembre 2024 au 3 Février 2026			63	567	630	
INFORMATIONS :						
Réunions d'information collective : Jeudi 23 Mai 2024 à 18h et Jeudi 5 Septembre 2024 à 18h						
Période d'entretiens individuel : - A partir du Lundi 12 Février 2024						
Journée de sélection : Vendredi 27 Septembre 2024						
Dépôt des dossiers de candidature : Jusqu'au Jeudi 19 Septembre 2024						
Pré-requis : PSC 1 + Certificat Médical + TEP						
Participation au positionnement obligatoire						
			Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	%
	UC1		21	140	161	25,5
	UC2		14	140	154	24,4
	UC3		14	126	140	22,2
	UC4		14	161	175	27,7
	TOTAL		63	567	630	100

7. LE CALENDRIER DE FORMATION 2024/2026

Septembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Février 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mars 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Juillet 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27		1	2	3	4	5	6
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			

Août 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

Décembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48	1	2	3	4	5	6	7
49	8	9	10	11	12	13	14
50	15	16	17	18	19	20	21
51	22	23	24	25	26	27	28
52	29	30	31				

Janvier 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

 Vacances scolaires
 Semaines de formation
 Certifications

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Novembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

Janvier 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Avril 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14		1	2	3	4	5	6
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

Mai 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

Septembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

Octobre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

Novembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

Février 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

Mars 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	8	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

Avril 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
15			1	2	3	4	5
16	6	7	8	9	10	11	12
17	13	14	15	16	17	18	19
18	20	21	22	23	24	25	26
19	27	28	29	30			



8. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

La formation en centre de formation se déroule à travers deux modalités :

- Les temps en présence en organisme de formation
- Les temps FOAD

Ces temps de formation se déroulent hors de la structure et permettent d'appréhender son organisation de travail pour apprendre en autonomie, en petits groupes, à travailler la maîtrise des outils numériques.

Ce sont des temps qui sont organisés selon un calendrier défini par l'équipe de formation. Lors des temps de formation, des consignes vous seront communiquées, vous aurez des travaux à déposer sur un espace numérique partagé (Cloud).

9. LES CERTIFICATIONS

PRINCIPES :

Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du-de la stagiaire). En conséquence, les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du-de la stagiaire.

Nous proposons un regroupement de plusieurs certifications autour de situations professionnelles, séance d'activité, projet d'animation, dans le souci de proposer un ensemble de situations certificatives simples et lisibles par le-la stagiaire et le-la tuteur-trice.

Le-la tuteur-trice est impliqué-e en amont dans les différentes certifications.

Le-la tuteur-ice, à partir d'outils fournis par l'organisme de formation facilite les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'éducateur-trice sportif-ve plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

PROTOCOLE :

Le protocole de certification validé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

Le protocole comprend 3 étapes de certification.

Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :

- La mise en œuvre et l'encadrement d'une SÉANCE D'ANIMATION SPORTIVE
- La présentation, la conduite et l'évaluation d'UN CYCLE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES
- La présentation et l'évaluation du d'UN PROJET D ANIMATION S'APPUYANT SUR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le-la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le-la formateur-trice référent-e de la formation et par le-la tuteur-trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.

De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du-de la formateur-trice référent-e ou du-de la tuteur-trice.

Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

RATTRAPAGE :

Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec.

Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité...), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.

Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au-à la candidat-e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le-la stagiaire, le-la formateur-trice et la commission d'évaluation.





BPJEPS
SPÉCIALITÉ : ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION (ET OPTION) : ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

N° D'HABILITATION : 22044HABBP40018
N° DE SESSION:////BP/////

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
<p>CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. La séance porte sur une deuxième famille d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e). La dernière famille sera alors évaluée dans la seconde séance d'animation de l'UC3, se déroulant dans la structure d'alternance. Production d'un document : Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou par le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées. Mise en situation professionnelle : Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle auprès de 6 personnes minimum, au sein du centre de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : - 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. -15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre. 	UC3.1	<p>Dépôt du dossier : 10 jours avant</p> <p>Certification : Du 05 Mai au 20 Juin 2025 à partir de la séance 4</p> <p>Certification au rattrapage : A partir de la séance 5</p>
DEUXIÈME ÉTAPE		
<p>SÉANCE D'ANIMATION EN MOBILISANT LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</p> <p>Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. La séance porte sur une des trois familles d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e). Les deux autres familles seront alors évaluées dans le cadre de l'UC3.</p>	UC4	<p>Certification : Du 15 au 16 Septembre 2025</p>

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
DEUXIÈME ÉTAPE (SUITE)		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation professionnelle : Le(a) candidat(e) conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, au sein de l'organisme de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. • Cette séance est suivie d'un entretien de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la)candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. 	UC4	<p>Certification au rattrapage : 30 Septembre 2025</p>
TROISIÈME ÉTAPE		
<p>CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</p> <p>Cette dernière situation d'évaluation se déroule sur la structure d'alternance pédagogique. La séance porte sur la dernière famille d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La production d'un document : Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées dans la structure d'alternance pédagogique. • Mise en situation Professionnelle : Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique, auprès de 6 personnes minimum, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : - 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. - 15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre. 	UC3.2	<p>Dépôt du dossier : 10 jours avant</p> <p>Certification : Du 03 Novembre au 19 Décembre 2025 à partir de la séance 4</p> <p>Certification au rattrapage : A partir de la séance 5</p>
QUATRIÈME ÉTAPE		
<p>LE PROJET D'ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document écrit entre 25 et 35 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. • Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. 	UC1 et UC2	<p>Certification : 19 et 20 Janvier 2026</p> <p>Certification au rattrapage : 03 Février 2026</p>



Grille d'évaluation de l'UC 1
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel de 15 à 20 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 1 :

OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ

OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

BPJEPS Spécialité : **Éducateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 2
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives: Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 2 :

OI 2.1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.2 : CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.3 : ÉVALUER UN PROJET D'ANIMATION

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

Grille d'évaluation de l'UC 2
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :
Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 2	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 2-1 CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION			
	2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet		
OI 2-2 CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION			
	2.2.1 Planifier les étapes de réalisation 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires		
OI 2-3 ÉVALUER UN PROJET D'ANIMATION			
	2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés 2.3.2 Produire un bilan 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 2 :
 FAVORABLE DÉFAVORABLE
MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)





N° d'habilitation : 18-044-HAB-BP-40012

N° de session:

BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION
« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

Modalités des épreuves certificatives :

L'UC 3 sera validé à l'issue de deux épreuves de menée de séance d'encadrement. Chaque séance portera sur une des trois familles d'activités de la mention APT. La première séance se déroulera au sein du centre de formation et la deuxième sur la structure d'alternance pédagogique. La 3ème famille d'activité sera validé dans le cadre de l'UC 4.

Pour chaque séance de certification il sera nécessaire de remettre un document, de mener une séance qui sera suivi d'un entretien.

Production d'un document : Le candidat transmet un dossier présentant son cycle d'au moins 6 séances, dont au moins 3 sont réalisées.

Mise en situation professionnelle : Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle auprès de 6 personnes minimum, d'une durée de 45 minutes à 60 minutes maximum. Cette séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes où le(a) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques et 15 minutes portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycles d'apprentissage mis en œuvre).

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC :

- OI 3 -1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**
- OI 3 - 2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**
- OI 3- 3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage**

Conditions d'obtention de l'UC:

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés, lors des deux épreuves.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION
« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat <i>à la fin de l'entretien</i>

UC 3	CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle		
OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités 3.2.3 Adapter son action pédagogique		
OI 3-3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.3.2 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés 3.3.2 Évaluer son action 3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 3 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)



BPJEPS Spécialité :Éducateur Sportif
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

Grille d'évaluation de l'UC 4
MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

Modalités des épreuves certificatives:

Cette situation d'évaluation se déroule sur le centre de formation. La séance porte sur une des trois familles d'activités de la mention choisie par le(a) candidat(e). Les deux autres familles seront alors évaluées dans le cadre de l'UC3.

- mise en situation professionnelle :

Le candidat conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, au sein de l'organisme de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien de 15 minutes où le(a) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC :

- OI 4 - 1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- OI 4 - 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- OI 4 - 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

Conditions d'obtention de l'UC 4 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

Grille d'évaluation de l'UC 4
MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat <i>à la fin de l'entretien</i>

UC 4	MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 4 -1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention			
	4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles 4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités 4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics		
OI 4 - 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention			
	4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline 4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique 4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque		
OI 4 - 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité			
	4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité		
	4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution		
	4.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)





CONTACTS

ANIM PRO

accueil.lemans@cemea-pdll.org

02 43 82 73 08

ANTENNE SARTHE

71 avenue Yzeux

72 000 Le Mans

accueil.lemans@cemea-pdll.org

